

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE**Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration**

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 avril 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 16 Présents : 14 Votants : 16 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Fabien LEMAIRE, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Anne BENAICHE, Pauline SEIHLAN, Jean-Pierre VALETTE, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Emmanuelle ANTICH, Marie VINCENTI, Yvette DETROIT, Bruno PEGAS.

Procurations : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - **Absents** : Mme Nicole BETTULA

Mme Emmanuelle ANTICH a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 4 : Election délégué CNAS

Monsieur le Président informe l'assemblée que le CCAS de Lafrançaise adhère au Comité National d'Action Sociale.

Il informe l'assemblée qu'il convient désormais d'élire un délégué représentant les élus pour la durée de ce mandat qui sera accompagné du délégué des agents.

Monsieur le Président fait appel à candidatures.

Mme Colette VERDOUX est candidate.

Après le vote, Mme Colette VERDOUX a été élue à la majorité absolue comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale pour le CCAS et la Résidence du Lac.

Le Conseil d'Administration, APPROUVE l'élection de Mme Colette VERDOUX.

Ainsi fait et délibéré le 22 avril 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

LE PRÉSIDENT

T. DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle ANTICH

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)